

**FLASH**



## **ICD – TSEF GAGNABLE !**

Gagnable, c'est le terme qu'ont employé les conseillers juridiques consultés par la CGT sur le dossier de l'Allocation Spéciale.

Rappel des faits :

Déc 2016 : les ICD adhèrent au RIFSEEP supprimant des primes dont l'Allocation Spéciale (AS) ;

2017 : un agent en CLM (Congés Longue Maladie) fait un recours au Tribunal Administratif (TA) après le rejet de son recours gracieux ;

17 déc 2018 : le TA donne raison à l'agent sur l'AS ;

11 oct 2021 : la Cour d'Appel Administrative donne à nouveau raison à l'agent après que le MinArm ait fait appel du jugement du TA ;

Fin août 2022 : paiement à l'agent du montant dû avec comme libellé « Allocation Spéciale ».

Pour la CGT, au-delà des ICD, les TSEF, voire les ATMD, pourraient être concernés par la procédure.

Dans un premier temps la CGT invite tous les personnels intéressés par cette procédure à se faire connaître auprès de leur syndicat CGT ou directement à la Fédération FNTE-CGT par l'adresse suivante :

[cgt-fonctionnaire-contractuel@fn-te.fr](mailto:cgt-fonctionnaire-contractuel@fn-te.fr)

Pour faire reconnaître le droit des agents, la CGT ne lâche rien.

